

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2904

présenté par  
M. Viry  
-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	4 000 000
Stratégies économiques	4 000 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une baisse des crédits de 29,1 % du Dispositif local d'accompagnement de l'ESS (DLA), impactant plus de 1 000 associations partout en France, mais aussi 13 000 emplois, qui seraient ainsi injustement privées d'un accompagnement crucial et efficace dans un contexte particulièrement difficile.

Le DLA accompagne chaque année, depuis 2002, près de 6 000 structures employeuses de l'ESS dans toutes les régions et départements de métropole et d'outre-mer, sur leurs enjeux de modèle économique, de stratégie de développement ou encore de gouvernance, dans l'ensemble des secteurs d'activité (médico-social, insertion par l'activité économique, sport, culture, etc.). Ces structures participent au quotidien au développement économique de leur territoire, à la consolidation d'emploi inclusif et non délocalisable et au renforcement du lien social, y compris dans les territoires fragiles tels que les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou les zones de revitalisation rurale.

Cet amendement propose d'augmenter de 4 millions d'euros les crédits du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), afin que ses crédits reviennent au niveau de ceux de 2025.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 4 000 000 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de « Économie sociale, solidaire et responsable » du programme 305 « Stratégie économique » de la Mission « Économie », en diminuant d'autant les crédits l'action 09 – Pilotage, soutien et formation initiale 220 – Statistiques et études économiques.

*Cet amendement a été travaillé en collaboration avec l'AVISE.*